

République Française
Département de l'Hérault
Commune de SAINT GUILHEM LE DESERT

Date de la convocation : 20/01/2022	DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL		N°
	Séance du 25 janvier 2022		04 - 2022
Membres en exercice : 11	L'An Deux Mille Vingt Deux le Vingt Cinq Janvier à 18 heures		
Présents : 6	Absents : 1	le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Robert SIEGEL, Maire,	
Représentés : 4	Pour : 10	<u>Présents</u> : SIEGEL R, MORESMAU JP, HOMBERT B, THEULE JC, GILHET B, STEHLE C,	
		<u>Absents excusés</u> : MINAZZO D procuration à HOMBERT B,	
		VEDEL P procuration à SIEGEL R, KROGSDAHL A procuration à MORESMAU JI	
Contre : 0	Abstention : 0	QUEVREUX M procuration à STEHLE C.	
		<u>Absent</u> : NICAISE V	

Objet : CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Monsieur le Maire expose :

VU le Code général des collectivités territoriales,
 VU la Loi n°92-675 du 17 juillet 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage, à la formation professionnelle et modifiant le code du travail,
 VU le Décret n°92-1258 du 30 novembre 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage et son expérimentation dans le secteur public,
 VU le Décret n°93-162 du 2 février 1993, relatif à la rémunération des apprentis dans le secteur public non industriel et commercial,
 VU la demande envoyé pour avis au Comité Technique Paritaire,

CONSIDÉRANT que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration ; que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre ;

CONSIDÉRANT que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui ;

Il revient au Conseil municipal de délibérer sur la possibilité de recourir au contrat d'apprentissage ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité :

DÉCIDE le recours au contrat d'apprentissage,

DÉCIDE de conclure un contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Envoyé en préfecture le 26/01/2022 Reçu en préfecture le 26/01/2022 Affiché le ID : 034-213402613-20220125-042022-DE
Culture, Patrimoine	1	Moyens modernes de Communication Chef de projet marketing digital	12 mois

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget général de la commune au chapitre 12 de nos documents budgétaires,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

Fait & délibéré à Saint-Guilhem, Jour, Mois, An que dessus.

**Le Maire,
SIEGEL R.**

MORESMAU JP. 	BRUNEL MINAZZO D. 	HOMBERT B.
THEULE JC. 	GILHET B. 	VEDEL P.
NICAISE V.	KROGSDAHL A. 	STEHLE C.
		QUEVREUX M.